

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MARS 2018

Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par M. le trésorier tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ, adjointe en charge des finances.

Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ, adjointe en charge des finances. Les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement cumulé de 1 170 533,60 €
- déficit d'investissement cumulé de 186 509,47 €.

Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de la somme de 324 633 €, prélevée sur le montant cumulé de la section « Fonctionnement » vers la section « Investissement » pour couvrir le déficit d'investissement 2017 et la prévision d'investissement 2018.

Vote du taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à l'identique les taux des taxes directes locales pour la 34^e année consécutive :

- Taxe d'habitation : 13,40 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,40 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,20 %.

Vote des subventions communales 2018

La commission « Associations » a examiné la trésorerie de chacune des structures et a attribué les subventions en fonction des besoins et des capacités financières de la commune. Le montant total des subventions validées par le Conseil Municipal s'élève à 7 940 €.

Vote du budget primitif 2018

Vote du budget primitif en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 1 019 647 € en section « investissement » et 1 613 120,13 € en section « fonctionnement ».

Location du local situé au 8, rue du Chêne des Dames à l'Atelier bijoux « Gemmes » - convention de location

Madame Johanna THIBAUT souhaite louer le local cette année encore. Le Conseil Municipal accepte de maintenir le montant du loyer à 250 €.

Salle des fêtes : fixation d'un tarif de location pour une journée dans la semaine du lundi au vendredi pour les particuliers et des organismes, et fixation d'un tarif par journée supplémentaire

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite appliquer les mêmes tarifs, en semaine, que ceux définis pour le week-end, à savoir :

A - Pour les particuliers :

- 1) – les personnes domiciliées dans la commune :
 - du 1^{er} avril au 30 septembre : 115 €
 - du 1^{er} octobre au 31 mars : 145 €
- 2) – les personnes domiciliées hors commune :
 - du 1^{er} avril au 30 septembre : 180 €
 - du 1^{er} octobre au 31 mars : 210 €

B) – Pour les associations et organismes extérieurs de la commune :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : 100 €
- du 1^{er} octobre au 31 mars : 125 €

Agglopolys : modification des statuts – prise de compétence facultative hors GEMAPI (Gestion Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

L'ensemble du Conseil Municipal valide ces modifications.

Ecole publique : participation financière de la commune aux « Petites Randos »

Quatre enfants de Cheverny de grande section de maternelle et de CP sont concernés. La commune de Cour-Cheverny propose une participation de 10 € par enfant, soit un total de 40 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette demande.

Ecole publique : choix des prix de fin d'année

Onze élèves chevernois de CM2 (9 de l'école publique et 2 de l'école Saint-Louis) en bénéficieront. Le Conseil Municipal vote une somme maximum de 25 € par enfant.

Compte rendu de l'intervention de M. DUBOIS Pascal, trésorier de la trésorerie de Blois Agglomération – « Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ? Dotations – Fiscalité – Simulation financière en cas de fusion de Cheverny et Cour-Cheverny »

Une synthèse est exposée par Michelle DILAJ, aux membres du Conseil Municipal.

Affaires diverses

Taxi à Cheverny : l'entité commerciale de Madame LEPESQUER, chauffeur d'un taxi de 9 places, est rattachée à Cheverny.

Giratoire : les travaux ont commencé. La circulation est alternée pendant toute leur durée ; toutefois, la circulation sera totalement interdite pendant une journée lors de la pose de l'enrobé.

Conseil Municipal le mardi 3 avril 2018 à 19 h